

**DECLARATION DE CHASSE DU PIGEON RAMIER  
CORBEAU FREUX et CORNEILLE NOIRES  
CAMPAGNE DE CHASSE 2010-2011  
Arrêté préfectoral du 04 Août 2010**

**DECLARANT : Je soussigné**

NOM-PRENOM	
ADRESSE	
téléphone	
Permis de chasser n°	Validé le :

Atteste avoir pris connaissance de l'arrêté d'ouverture de campagne de chasse et déclare le ou les postes fixes (matérialisé(s) de main d'homme et installé(s) à plus de 60 mètres des territoires voisins et à raison de deux fusils par poste).

Si le poste fixe ne respecte pas la distance de 60 mètres des fonds voisins, je certifie avoir l'autorisation écrite des détenteurs de droits de chasse riverains, à savoir :

NOM-PRENOM	Résidant sur la commune de :
NOM-PRENOM	Résidant sur la commune de :

**LIEU DE DECLARATION DU POSTE FIXE:**

Commune :	
Lieu(x)-dit(s) :	
Parcelle(s) :	
SURFACE(S) :	
Nb de Poste(s) :	

**Rappel :**

- Le déclarant ne pourra chasser qu'après réception de la déclaration validée par la Fédération des Chasseurs qui transmettra la liste des déclarations à l'ONCFS et à la DDTM.

- Un plan détaillé au 1/25000 avec localisation du ou des postes fixes doit être joint à la présente déclaration.

- Dans le cadre du respect de la sécurité publique, il est obligatoire de se rendre au poste fixe avec une arme déchargée et sous housse et/ou démontée.

- Toute déclaration non conforme à la réglementation sera sans valeur et passible de poursuite

A ....., le.....

Signature

**Visa de la Fédération des Chasseurs du Pas-de Calais**

Adresse de la Fédération des Chasseurs :

La Fosse aux Loups

BP 80091 – 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

--